

« CHANTER » LA MESSE ?

LES responsables de ce Congrès ont sans doute pensé que le titre de cette conférence devait avoir un petit air mystérieux et quelque peu inquiétant.

Les titres sont révélateurs. Celui-ci : « *Chanter* » la messe ?, avec des guillemets et un point d'interrogation, est, en effet, révélateur, dans la pensée de celui qui l'a rédigé (et ce n'est pas votre serviteur) d'une certaine hésitation, d'une inquiétude peut-être, du sens des nuances sans doute, d'une volonté de « remise en question », certainement.

Au point où nous en sommes de la restauration liturgique et sur le sujet qui va nous occuper : « Chanter la messe », l'hésitation est, en effet, permise, l'inquiétude tout à fait légitime, et les nuances à mettre sont nombreuses.

Mais plutôt que d'une « remise en question » je pense qu'il s'agit plus exactement d'une perpétuelle « remise en chantier ». Sur le chantier liturgique, les travailleurs ne manquent pas, ni même les techniciens et les spécialistes compétents. Ce n'est pas à ce dernier titre que je vous parle, n'étant pas un professionnel en musique et chant sacrés. Je vous parle simplement comme évêque chargé par l'Assemblée plénière de l'Episcopat de veiller, au sein de la Commission de Liturgie, aux efforts pastoraux concernant la musique et le chant et à leur juste harmonie dans le concert de la pastorale liturgique!



Bien qu'il s'agisse de chant et de musique, soyons quelque peu cartésien, je veux dire : ne redoutons pas d'être clair en un domaine où la « situation pastorale » est passablement confuse.

Mon propos tiendra en 4 points :

- Pourquoi faut-il chanter la messe ?
- La messe chantée a ses exigences.
- « Chanter la messe » suppose des choix nécessaires.
- Les conséquences d'une pastorale de la messe chantée.

Les motifs, les exigences, les choix, les conséquences d'une pastorale de la messe chantée, tels sont les quatre points cardinaux que je vous invite à considérer.

Commençons par « le nord » qu'il s'agit de ne pas perdre !

Certains semblent, en effet, ne plus savoir que faire. Ils sont bien excusables : on leur a parlé de « messe avec chants », de « messe avec présence du peuple », de « messe lue solennisée », etc. Allez donc vous y retrouver !

C'est pourquoi ma question initiale n'est pas inutile ; elle est capitale.

I

Pourquoi faut-il chanter la messe ?

Éliminons d'abord les *motifs déficients*. J'en vois deux.

1. On ne chante pas la messe pour « faire de la belle musique ». Ce n'est pas qu'il faille faire fi de l'art musical. Nous y viendrons. Mais l'assemblée dominicale des baptisés n'est pas une assemblée d'artistes ni d'esthètes. A la messe les baptisés ne sont pas au concert ni au théâtre. Ils sont le peuple de Dieu en prière qui doit répondre activement à la Parole et à l'amour de son Seigneur.

2. On ne chante pas la messe uniquement « par esprit de discipline » parce que l'autorité de l'Eglise le demande. Comprenez-moi bien. Les malentendus viennent toujours précisément du fait que les motifs de l'Autorité de l'Eglise ne sont pas compris « de l'intérieur ». La Hiérarchie ne propose pas « la messe chantée » comme idéal de la célébration eucharistique par « caprice disciplinaire », mais parce que, à la base de la messe chantée il y a toute une conception de l'homme, être spirituel et sensible, il y a aussi la théologie de l'Eglise comme Peuple de Dieu et comme communauté de foi et de louange.

Certes, le culte chrétien doit être d'abord *intérieur*. « L'élément essentiel du culte doit être l'intérieur, écrit Pie XII

dans *Mediator Dei* (524), car il est nécessaire de vivre toujours dans le Christ, de lui être tout entier dévoué, pour rendre gloire au Père des cieux. Sans quoi la religion (et la liturgie) devient assurément un formalisme inconsistant et vide. »

« Chanter la messe » sans ce lien intérieur et spirituel avec le Seigneur serait mériter, en quelque sorte, le reproche de saint Paul de n'être que des « airains sonnants et des cymbales retentissantes ». Beaux chants peut-être, belle musique « en soi » mais qui ne seraient, selon Pie XII, que « poses théâtrales ».

Une fois admises cette primauté du spirituel et cette nécessité du culte intérieur, replaçons-nous devant notre question : « Pourquoi faut-il *chanter* la messe ? » Pourquoi ? Les raisons profondes se trouvent dans la nature de l'homme, dans l'économie chrétienne du salut, dans la nécessité d'une célébration qui exprime le sacré, dans la vie communautaire du peuple de Dieu.

a) Nous ne sommes pas de purs esprits. Notre culte liturgique ne serait même pas pleinement humain, s'il ne s'exprimait par le chant, qui est requis par la nature sensible de l'homme... ce qui se vérifie dans tous les temps, chez tous les peuples et sous toutes les latitudes. Inutile de développer. Constatation simpliste ! Mais il y a des simplismes qu'il faut avoir la *simplicité de rappeler*.

b) Montons d'une octave : Le chant liturgique est *sacré*. Il est sacré parce qu'il est *réponse* à la Parole de Dieu. Le P. Jungmann a montré que dans les documents liturgiques les plus anciens on trouve toujours la permanence de la trilogie « lecture — chant — prière » (celle-ci étant chantée). « Ce plan n'est pas arbitraire et fortuit, mais correspond à la nature profonde de l'économie chrétienne du salut. Le salut vient de Dieu, de qui nous recevons la révélation en lisant sa Parole. Cette Parole descend dans les cœurs et y suscite l'écho du chant. Les prières de l'assemblée des fidèles sont ensuite collectées et adressées par le prêtre à Dieu. Cette structure du culte ecclésial exprime vraiment la vie de l'Eglise¹. »

c) C'est donc la Parole de Dieu « qui suscite l'écho

1. J. A. JUNGSMANN, *Des lois de la célébration eucharistique*, Paris, Ed. du Cerf, 1956, p. 103.

du chant ». Le P. Gelineau analysant les rapports entre le chant et la parole, aboutit à cette conclusion :

La parole simplement parlée n'est qu'une forme incomplète du langage humain. Elle convient aux échanges utilitaires et familiers. Mais dès que la parole se gonfle d'émotion, dès qu'elle s'emplit de puissance, dès qu'elle tend à s'identifier à la réalité dite, quand, en un mot, elle doit signifier l'ordre sacré des actions célébrées, elle fait spontanément appel au nombre et au mélos, c'est-à-dire à l'élément musical. La parole totale, et la parole sacrée, est chant².

La parole rituelle ne trouve sa forme pleine et parfaite que lorsqu'elle devient musicale.

d) Pourquoi faut-il chanter la messe ? La raison décisive en est donnée par le Concile. Dans la Constitution sur la Liturgie nous rencontrons souvent des expressions comme celles-ci : « participation pleine, active, consciente, fructueuse » (art. II, 14), « participation pleine, active et communautaire » (21), « célébration commune » (27). Et quand il s'agit des *moyens* à prendre pour promouvoir cette « participation active », le Concile demande de « favoriser les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, le chant des antiennes, des cantiques », etc. Et d'ajouter : « On observera aussi *en son temps* un silence sacré. Ce qu'il était nécessaire de rappeler. Sans oublier « en son temps », car d'aucuns concluraient que pendant toute la messe un silence sacré est de rigueur.

Mais le Concile ne s'est pas contenté d'exhorter à la « participation active », à la « célébration communautaire » des fidèles par le chant, il en a rappelé les motivations profondes : « Les actions liturgiques », lisons-nous à l'art. 26, « ne sont pas des actions privées, mais des célébrations d'Eglise, qui est « le sacrement de l'Unité », c'est-à-dire le *peuple* saint réuni et organisé sous l'autorité de l'évêque. C'est pourquoi elles appartiennent au Corps tout entier de l'Eglise, elles le manifestent. » Certes, le chant sacré, par lui-même, ne suffit pas à la célébration communautaire, ni à manifester le Corps tout entier de l'Eglise ! Mais tout de même, quelle force d'expression il peut donner aux textes sacrés, quelle unanimité, quel climat, non seulement communautaire, mais sacré et festif il peut créer dans l'Assemblée dominicale.

2. J. GELINEAU, *Chant et musique dans le culte chrétien*, Paris, Ed. Fleurus (Coll. « Kinnor », n° 1), 1962, pp. 52-53.

C'est bien ce que souligne encore le Concile lorsqu'il dit : « Le musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique, en donnant à la prière une expression plus suave (dans le sens de « savoureuse » sans doute... on aurait préféré un autre adjectif...) en favorisant l'unanimité, ou en rendant les rites sacrés plus solennels » (art. 112).

Donc, il faut chanter la messe.

Avant de passer à d'autres considérations, permettez-moi une petite remarque sur l'article « la ». Il faut chanter *la* messe. Ce « la » est aussi important que le « la » du diapason ! C'est, en effet, *la* messe, le texte liturgique de la messe que nous avons à chanter. Au prix de quels efforts ? Nous allons le dire. Mais, il importe de le noter, ce qui compte n'est pas de chanter pendant la messe, mais de chanter la messe elle-même. Cantiques, paraphrases, petites inventions personnelles ou collectives à côté, à propos de la messe, ne peuvent être qu'un pis-aller, une solution d'attente et, finalement, un retard dans la restauration du chant liturgique. Il n'était pas, je crois, inutile de le souligner.

II

Les exigences de la messe chantée

Chanter la messe est exigeant.

1. Il y a en premier lieu les *exigences spirituelles*. Nous venons de rappeler les motifs fondamentaux du chant de la messe. Il est bien évident que nous avons à instruire notre peuple de ces motifs. Si nos gens ne les vivent pas, s'ils ne viennent pas à la messe avec le désir de prier par le chant, de participer par le chant à l'action liturgique commune, s'ils ne comprennent pas le caractère sacré du chant de leur communauté paroissiale, s'ils ne sont pas décidés à s'exprimer collectivement pour créer un climat d'assemblée festif et solennel, nos messes chantées seront mornes et passives. Nous n'aurons que des *rari cantantes in gurgite vasto* ! — Une éducation, longue et patiente, je le sais d'expérience, est nécessaire pour transformer nos paroissiens individualistes en assemblée chantante. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, c'est une véritable conversion des mentalités qui s'impose.

2. Il y a ensuite les *exigences* que l'on peut qualifier de *fonctionnelles*. A chacun son rôle et à chaque chant sa fonction.

Le Concile, les directives épiscopales (*Directives pratiques*³ et *Note pastorale sur le chant et la musique*⁴), l'*Ordo Missae*, le nouveau *Ritus servandus*, insistent tour à tour sur la nécessaire *hiérarchie des rôles* dans l'Assemblée dominicale : célébrant, ministres, schola et peuple, sans oublier l'organiste (il ne chante pas, mais il doit faire chanter son instrument). Il faut que chacun tienne son rôle, sans prendre la place des autres. « Il fut un temps, lisons-nous dans la *Note Pastorale sur le chant de la messe*, il fut un temps où, parfois, l'assemblée ne faisait rien. Il ne faut pas que désormais elle fasse tout. » La schola non plus, ne doit pas faire tout. Dans un pays étranger, j'ai assisté à une messe solennelle, en présence d'un cardinal et de plusieurs évêques. Une schola a exécuté une messe en musique (d'ailleurs médiocre), avec accompagnement d'orgue et d'orchestre. Pas un seul texte du Propre ne fut chanté, ni même proclamé. Pas une seule fois l'assemblée n'a ouvert la bouche, même pas pour chanter : Amen. Evidemment, cette assemblée n'avait pas « chanté la messe ». Elle avait assisté à un concert.

A chacun son rôle. Les rôles ne sont plus tout à fait répartis comme autrefois. Le célébrant est tantôt « soliste » : (oraison, préface, embolisme du Pater), mais il est aussi *membre* de l'assemblée : il *peut* chanter avec elle le Kyrie, le Gloria, le Credo, l'Agnus. Il *doit* chanter avec elle le Sanctus. Les ministres aussi sont tantôt « solistes » pour les lectures (nous parlerons tout à l'heure du chant des lectures); tantôt membres de l'assemblée. Quant au lecteur, l'*Ordo Missae* prévoit (n° 14) qu'il peut aussi faire office de « psalmiste » pour le chant du Graduel. Celui-ci peut être, en effet, chanté soit par le peuple, soit par la schola, soit par le lecteur. C'est de la bonne tradition. Ainsi apparaît le caractère spécial du Psaume Graduel dans la liturgie de la Parole. C'est une méditation, le peuple peut y participer... en l'écoutant.

Hiérarchie des rôles, donc, mais aussi *souplesse*. Cette

3. Commission épiscopale de Liturgie, *La célébration de la messe avec participation du peuple — Directives pratiques*, dans *Notes de Pastorale liturgique*, n° 18 (novembre 1964) et en tiré à part, Paris, Ed. du Cerf.

4. Commission épiscopale de Liturgie, *Note pastorale sur le chant et la musique dans la célébration de la messe*, dans *Notes de Pastorale liturgique*, n° 56 (juin 1965).

souplesse doit jouer, si je puis dire, dans les rôles respectifs de la schola et du peuple. Rôles respectifs qui sont indiqués par l'*Ordo Missae* et par la *Note Pastorale sur le chant et la musique*. Je me permets de vous y renvoyer.

A chacun son rôle. Mais aussi à chaque chant sa fonction. Sur cette « valeur fonctionnelle » de chaque chant de la messe vous me permettrez « d'imiter de Conrart le silence prudent », puisque Mgr Beilliard fera une communication à ce sujet.

3. Il y a aussi *les exigences de pédagogie musicale*.

Il nous faut tenir compte de l'assemblée concrète qui est devant nous le dimanche, de sa culture religieuse mais aussi de sa culture humaine : assemblées de banlieue ouvrière, assemblées des paroisses de ville, assemblées des paroisses rurales exigent chacune une pédagogie particulière. « Il faut prendre un style de célébration adapté aux possibilités de nos fidèles. Car nous n'avons pas la possibilité de ne pas célébrer. Il faut célébrer⁵. »

Ce qui ne signifie nullement un nivellement par le bas. Nous avons ordinairement le souci d'élever le niveau spirituel de l'assemblée. A-t-on celui d'élever son niveau musical ? Puisqu'il s'agit de chant, il s'agit de musique. Et la musique est un art. Même pour le chant d'assemblée, il nous faut progressivement élever le niveau.

A plus forte raison pour le chant de la schola. Certains ont cru expédient de le supprimer. C'est une lourde faute pédagogique. Il faudrait des *scholae* partout où cela est possible. Le Concile a rappelé que les *scholae* s'acquittent d'un véritable ministère liturgique (art. 29). Il a demandé qu'elles soient assidûment développées (114). La raison de cette insistance est claire : la schola permet d'entraîner l'assemblée dans son chant, elle exécute, au nom de l'assemblée, des pièces plus ornées, plus musicales aussi. Si le chant est beau et l'exécution réussie, les fidèles sont entourés d'une atmosphère sonore qui favorise la prière. Ils écoutent, ce qui est aussi une excellente manière de participer.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce thème de la musique véritable au service du chant de la messe. Le divorce des nombreux musiciens contemporains avec la musique litur-

5. J. GELINEAU, dans l'art. *Musiciens et pasteurs* paru dans *La Maison-Dieu*, n° 34 (1953), p. 134.

gique devrait nous faire réfléchir. L'exigence de qualité a permis, dans les siècles passés, aux musiciens authentiques de créer des chefs-d'œuvre que le peuple de leur temps appréciait et sur lesquels il priait.

Beaucoup de patience et de temps seront nécessaires pour renouer avec cette tradition. Le renouveau liturgique incontestable de ces dernières décades a permis la Constitution Conciliaire *De Sacra Liturgia*, qui ouvre elle-même une période nouvelle. Il reste aux musiciens de notre temps à rejoindre ce renouveau.

Nous sommes en période de transition, c'est-à-dire mouvante, quelque peu bouillonnante, grosse de risques, mais riche aussi d'immenses possibilités.

L'introduction de la langue vivante dans la liturgie de la messe pose de nombreux et redoutables problèmes en ce qui concerne le chant sacré. En attendant l'heureux temps où un répertoire de qualité se sera constitué — et souhaitons vivement que les musiciens professionnels contribuent à le créer — il nous faut y voir clair sur *les choix nécessaires à opérer*.

III

Les choix nécessaires à la messe chantée

Nous avons d'abord le *choix de la langue* : le français ou le latin. La langue latine n'est plus liée de droit à la messe chantée, sauf, en France, pour l'Ordinaire. L'Assemblée plénière de l'Episcopat, en effet, a maintenu l'Ordinaire en latin. En a-t-on bien compris les raisons ? Je les rappelais à mes diocésains en février dernier. Qu'il me soit permis de les signaler en passant.

— Raison de *prudence* : à cause du problème des mélodies à créer, à expérimenter, à laisser naître ou mourir ; à cause des dangers d'une mutation brusque dans les habitudes des fidèles qui risquent d'être déconcertés.

— Raison d'*unité* : le latin n'est pas « la langue de l'Unité de l'Eglise » comme on l'a dit ; car il y a nos frères orientaux... Mais il est tout de même la langue liturgique « d'une certaine unité des catholiques d'Occident ». Ceci ne peut être contesté. Rome, Lourdes et les autres centres de pèlerinages internationaux en sont un perpétuel

témoignage. C'est pourquoi le Concile demande que les fidèles ne perdent pas tout contact avec les chants latins.

— Raison *d'art sacré*, à cause du chant grégorien. Ce serait faire preuve d'une bien grande légèreté que d'abandonner un tel moyen d'expression liturgique, œuvre séculaire, à une époque qui a le souci de la culture et de l'art authentiques.

Ces remarques faites, l'ouverture au français doit se faire sans réticences. La messe chantée doit essayer d'atteindre un certain « équilibre dans le bilinguisme » comme le pratiquent depuis longtemps les liturgies de l'Orient... Avec l'Ordinaire en latin, l'équilibre est bien obtenu.

Mais il ne résout pas le problème *du répertoire des chants*.

Même pour l'Ordinaire en latin, des choix plus abondants s'imposent. Le *Kyriale Simplex* peut nous permettre de sortir de la messe VIII. C'est avoir bien peu de considération pour nos fidèles que de les condamner, en ce temps de restauration liturgique, à ressasser jusqu'à l'écoeurement la messe dite « des Anges »... A qui fera-t-on croire qu'ils ne sont pas capables d'apprendre autre chose, si l'on veut bien s'en donner la peine ? La restauration de la messe chantée, c'est aussi le renouvellement des chants de l'Ordinaire latin.

Quant au *Propre*, « l'usage plus large du français » nous pose un problème difficile. Nous sommes là en présence d'un immense chantier. Les textes du *Propre*, en leur état actuel, tous les musiciens en sont d'accord, ne se prêtent guère, dans la plupart des cas, à être mis en musique. Des essais sont tentés, de divers côtés. Les choix à faire sont difficiles. Ce sera une œuvre de longue haleine. La future évolution des textes liturgiques y aidera sans doute. Le recours aux récitatifs ne peut être qu'une solution provisoire, de même que la simple proclamation des textes et leur « doublure » par des cantiques appropriés.

C'est dans ce vaste domaine des chants du *Propre* que les *scholae*, dans l'avenir, auront un rôle important à jouer. C'est pour le chant des antiennes de l'introït, de l'offertoire, de la communion que la *polyphonie* sera appelée à se faire entendre plus fréquemment, en réservant toutefois un refrain à l'Assemblée entre les versets des psaumes.

Une dernière remarque, en ce domaine du répertoire. Le

Consilium romain, poursuivant l'œuvre de restauration grégorienne demandée par le Concile, va éditer un *Graduale Simplex*. Nous l'avons eu entre les mains. Il contient de fort belles antiennes, et des répons simples et faciles, que l'on aurait grand tort de ne pas choisir, de temps en temps, pour assurer à nos messes chantées des mélodies de qualité incontestable.

Choix nécessaires des chants d'assemblée ou de la schola. Mais que dire des *chants du célébrant* et des *ministres* ? Et que penser d'une messe chantée où tout le monde chanterait, sauf le célébrant ?

N'oublions pas, en effet que ce principe reste valable : une messe est « chantée » quand le célébrant, acteur principal de la célébration, chante les parties qui lui sont réservées (saluts à l'assemblée, dialogues, préface...) Cela suppose qu'il sait chanter. La mise en circulation des « formules mélodiques » pour les oraisons, par exemple, fait éclater, de façon navrante, l'incapacité de trop de célébrants, prêtres et même évêques, de chanter juste un simple intervalle de seconde : *la — sol!* A ceux-là, les rubriques sont heureusement secourables, puisqu'elles permettent, même à la messe chantée, de lire seulement les oraisons (*Ritus*, 32; *Ordo Missae*, 30). Ce qui, évidemment, n'est pas l'idéal. Ils ont aussi la ressource du *recto tono*, bien préférable aux à-peu-près mélodiques qui risquent de jeter le discrédit sur les traductions des oraisons elles-mêmes.

Et faut-il rappeler que les mélodies approuvées pour ces oraisons et dialogues, le sont à titre d'essai ? Elles sont l'objet de bien des critiques, de tous les côtés, et spécialement du côté des musiciens... Mais il fallait proposer quelque chose, pour éviter l'anarchie. Elles sont donc sujettes à révision. Que les musiciens nous proposent des mélodies plus convaincantes ! Certains déjà se sont mis au travail.

Parmi les célébrants, il y a les autres ministres : diacre, sous-diacre et lecteur. Est-il souhaitable qu'ils chantent les lectures : épître et évangile ? — Ils peuvent ne pas les chanter. Solution prudente, dans la plupart des cas. Tous les textes ne sont pas « chantables ». Il faut aux textes une certaine qualité prosodique et poétique que tous ne possèdent pas. C'est une question de jugement et de goût. C'est aussi une question de qualité dans l'exécution : articulation, rythme verbal, sonorité du timbre et pose correcte de la voix... « Chanter les lectures » est tout un art, et donc ne s'improvise pas. C'est enfin une question de choix

des mélodies. Le C.N.P.L. en a publié trois qui ont paru « acceptables » aux musiciens-experts, encore que, de l'avis de musiciens hautement qualifiés, la troisième sorte des sentiers battus d'une musique « modale » et pseudo-grégorienne (car il s'agit du français) et ouvre une voie nouvelle : celle de mélodies mieux adaptées à la prosodie française et à la sensibilité musicale moderne.

Il y aurait bien d'autres points à aborder : par exemple le chant du Canon aux concélébrations, véritable sommet de la messe chantée concélébrée; par exemple : l'évolution future du chant de la Préface. Mais ce dernier point est du domaine réservé à la responsabilité de l'Assemblée plénière de l'Épiscopat et ne concerne pas la « Messe paroissiale chantée en 1965 ».

CONCLUSION

Les conséquences pastorales de la messe chantée

Le quatrième point annoncé nous fournira notre conclusion.

Les conséquences d'une pastorale de la messe chantée sont exigeantes pour tous : liturgistes, pasteurs, musiciens et fidèles, et à tous les échelons, nationaux, diocésains et paroissiaux. Ces conséquences sont multiples. Résumons-les en deux attitudes : volonté de progrès, et volonté de formation.

1. *Volonté de progrès.* Les choses étant ce qu'elles sont, la situation évolutive, dans laquelle nous sommes, doit nous inciter à ne pas nous contenter de recettes, de procédés, de solutions de facilité.

Les pasteurs connaissent mieux le but auquel il faut tendre; ils doivent étudier la manière de l'atteindre. Les textes officiels de la Hiérarchie sont assez clairs, par exemple ce texte de la *Note Pastorale pour la mise en application de la seconde ordonnance (Com. Epis. de Liturgie, 14 novembre 1964)* :

Le grand principe qui devra guider le pasteur sera de ne remplacer le latin par le français que lorsque l'on sera normalement certain d'obtenir une célébration, sinon plus digne, du moins aussi digne et une participation plus active du peuple, ce qui suppose un effort méthodique de formation,

Les pasteurs doivent se sentir responsables du chant de la célébration liturgique. Ce qui suppose de leur part, et de la part des ministres, un effort persévérant :

- pour préparer les chants qui leur reviennent,
- pour faire passer une assemblée du mutisme au chant, et à un chant bien exécuté,
- pour amener une schola à accepter la réforme, les chants en français et à travailler avec persévérance,
- pour trouver et former des animateurs du chant de la schola, du chant de l'assemblée,
- pour trouver et former un organiste.

Les musiciens professionnels sont invités à composer. Qu'ils demandent au C.N.P.L. les textes liturgiques sur lesquels ils pourront le faire. Ils peuvent grandement aider à la formation des ministres, des choristes et des fidèles.

Les responsables diocésains de Musique sacrée sont invités à se mettre en relation avec les Responsables de la Liturgie et vice versa, afin de contrôler et renouveler les répertoires, d'organiser des sessions de formation (il en existe, mais en nombre insuffisant et avec trop peu de participants).

Les Commissions diocésaines de Musique sacrée, en union avec les Commissions de Liturgie, ont à stimuler les compositeurs, à étudier leurs créations, et à autoriser, éventuellement leur usage *ad experimentum*⁶.

Est-ce tout ? Pas encore.

2. Une pastorale de la messe chantée, pour être lucide et efficace, suppose une *volonté de formation* à tous les niveaux. Vouloir progresser, belle ambition ! Il faut pouvoir. On ne le peut qu'avec des personnes formées.

Formation supérieure des cadres nationaux et diocésains de la Musique sacrée, grâce aux Instituts supérieurs de Musique sacrée ; formation supérieure en particulier des responsables diocésains, des professeurs de musique et de chant dans les petits et grands séminaires, dans les Instituts religieux, dans les collèges et les écoles. Ces cadres bien formés pourront alors donner un enseignement et une formation solide en matière de Musique sacrée : art grégorien, art polyphonique, chant liturgique français, musique instrumentale, si négligée.

6. Le C.N.P.L. demande l'envoi à son secrétariat de 30 exemplaires des œuvres retenues, pour l'examen, par les experts.

Volonté de formation. Il y aurait tant à dire... Volonté de formation, telle est l'exigence fondamentale d'une pastorale réaliste de la messe chantée.

C'est à cette condition seulement que le plus grand nombre de paroisses de France vivront « des lendemains qui chantent »... la messe d'une manière un peu moins indigne de la louange de Dieu.

M. RIGAUD,
Evêque de Pamiers,
Président du Comité épiscopal
de musique sacrée.